

Objet : Equipements aquatiques – Tarif complémentaire à la délibération n° 6 du 27 avril 2017 – Soirée Fitness/Aquagym/Balnéo/Piscine le Vendredi 27 avril 2018

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 27 avril 2017 portant sur les tarifs des Equipements aquatiques à compter du 24 mai 2017,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n°2017-018 du 17 janvier 2017 donnant délégation à Gérard BLANCO pour les affaires traitant des équipements sportifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant la nécessité d'acter d'un tarif complémentaire et promotionnel pour la soirée Fitness/Aquagym/Balnéo/Piscine le Vendredi 27 avril 2018,

Décide

Article 1 : En dehors de ces périodes, les tarifs des Equipements aquatiques prévus par la délibération n° 6 du 27 avril 2017 restent inchangés.

Article 2 : Le tarif pour la soirée Fitness/Aquagym/Balnéo/Piscine du Vendredi 27 avril 2018 est de 11 € l'entrée.

Article 3 : Mme la Directrice des Services, MM. les Directeurs des Equipements Aquatiques, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des Equipements Aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 5 mars 2018
Le Conseiller délégué
Gérard BLANCO


